

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT N°001/RDC/2022

IL N'Y A PAS DES MAUVAISES TROUPES, IL N'Y A QUE DES MAUVAIS CHEFS

LE CHEF DE SECTEUR DE LUILU DOIT DIRE LA VERITE SUR LA DISPARUTION DE \$ 14.450.000 DE LA REDEVANCE MINIERE

Lubumbashi , Kolwezi, 22/11/2022, ... Les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles en République démocratique du Congo et signataires du présent communiqué de presse sont profondément préoccupées par l'information faisant état d'un détournement d'un montant de 14.450.000 \$ USD au secteur de Luilu, une entité territoriale décentralisée (ETD) de la province du Lualaba.

En effet, dans une vidéo parue sur les réseaux sociaux, le secteur de Luilu déclare que ce détournement a été opéré par Monsieur Moïse SWANA, assistant du chef de secteur affecté au bureau d'ordonnancement à Kolwezi en complicité avec trois autres personnes dont deux agents de la division provinciale des mines de Kolwezi et un agent de la banque Sofibanque SA.

Les ONG signataires du présent communiqué, sont d'autant plus inquiètes car il s'agit des fonds de la redevance minière versée aux entités territoriales décentralisées, couronnement de la lutte que mènent les organisations de la société civiles de la RDC pour que les minerais profitent aux communautés affectées par les projets miniers.

Les signataires du présent communiqué considèrent les déclarations contenues dans cette vidéo comme l'intention pour le chef de secteur de se disculper de sa responsabilité tant administrative que pénale.

Au lieu de le punir, le chef de secteur a sanctionné positivement son agent en le rapprochant davantage de la sommité ; à l'ordonnancement.

Après investigations, plusieurs zones d'ombres résistent à l'éclatement de la vérité et certaines questions méritent d'être posées :

1. Est-il possible que le chef de secteur ne puisse pas avoir une part de responsabilité dans cette affaire sachant que l'agent incriminé est connu comme être proche et un confident de l'autorité locale ? En effet, selon plusieurs témoignages des agents du secteur de Luilu, Monsieur SWANA était non seulement assistant mais surtout le seul qui était associé à la gestion de la redevance minière que les entreprises minières versent au

secteur de Luilu. Il était le seul à connaître les montants versés et participait aux décisions sur l'affectation des fonds. C'est aussi à lui que le chef de secteur délégué son pouvoir pour le représenter auprès des entreprises minières et dans les missions importantes notamment à Kinshasa par exemple. Bref, il était dans le secret du chef de secteur ;

2. Le secteur fait savoir que l'agent incriminé avait causé des problèmes au chef de secteur avant de l'affecter au bureau d'ordonnancement à Kolwezi. A ce sujet, Comment quelqu'un qui a causé des problèmes au chef de secteur, suivant la communication du secteur, va être affecté à un poste où il sera seul à décider. Aussi, est-ce que l'agent incriminé avait-t-il déjà fait l'objet d'une procédure disciplinaire avant sa nouvelle affectation ?
3. L'agent incriminé avait-il fait l'objet d'une quelconque interpellation par le secteur après le constat de sa désertion du bureau depuis le 24 décembre 2021 ? Percevait-il son salaire et autres avantages depuis cette période d'absentéisme ?
4. A propos du versement de la redevance minière, le règlement minier prévoit que l'entité émet une note de perception à l'endroit du titulaire de droit et celui-ci verse les fonds dans le compte lui indiqué dans ladite note. Cette opération est effectuée par le comptable public de l'entité après avoir ouvert un compte bancaire selon la procédure légale. Cela étant, par quel mécanisme l'agent incriminé est-il parvenu à retirer régulièrement des grosses sommes d'argent pendant une année et demie sans que le secteur ne s'en aperçoive ?
5. A propos de la somme de USD 14.450.000 supposée détournée, le secteur déclare que l'agent incriminé retirait chaque mois USD 500.000 ; ce qui sous-entend qu'une autre partie d'argent restait dans le compte. Dans ce cas, quelle était la réaction du chef de secteur qui est le principal ordonnateur lorsqu'il constatait cette disparition des fonds sans son quitus ?
6. Et plus encore, lorsque l'entité constatait que l'entreprise METALKOL ne versait pas les fonds comme habituellement, quelle a été la réaction du Chef de Secteur étant donné qu'avant la création de ce compte soit disant fictif, cette entreprise payé la totalité d'argent ? pourquoi attendre plus de 16 mois pour constater le supposé détournement ? n'est-ce pas un élément prouvant sa complicité ?
7. Les articles 116 à 118 de la loi des finances publiques prévoient deux sortes de contrôles internes. Il s'agit du contrôle fait par l'ordonnateur et celui qui est fait par le comptable public. Dans le cas sous examen, peut-on dire que ces deux responsables de la chaîne des dépenses du secteur de Luilu font correctement le travail leur assigné ?

8. Il est connu de tous que chaque entreprise minière après avoir payé sa redevance minière, doit présenter les preuves de paiement à l'administration de l'Entité. Que faisaient alors le chef de secteur et son comptable public de ces preuves de paiement que lui déposait METALKOL durant tout ce temps ? N'est-ce pas là encore une autre preuve éloquente de l'irresponsabilité ou de l'incompétence de ces derniers à gérer les affaires de l'Etat ?

A travers cette situation, les ONG signataires s'interrogent sur la manière dont la redevance minière est gérée dans le secteur de Luilu. Il est clair qu'il y a un laisser aller dans la gestion de la redevance minière qui frise la complicité du chef de secteur dans cette affaire.

« Il n'y a pas des mauvaises troupes, il n'y a que des mauvais chefs, dit-on ».

Dans une entité gérée avec rigueur et orthodoxie, pareille situation ne peut pas se produire et quand cela arrive, les responsabilités doivent être établies sans aucune complaisance. Comme plusieurs observateurs, les ONG constatent que le problème du secteur de Luilu est situé au niveau de son leadership.

RECOMMANDATIONS

1. Les ONG signataires exigent qu'une enquête approfondie soit initiée pour dégager toutes les responsabilités dans cette ténébreuse affaire. Nous pensons que d'autres personnes sont impliquées, notamment celles qui interviennent dans la chaîne de dépense dans le secteur de Luilu en commençant par l'autorité locale. **Le premier suspect est connu.**

L'argument selon lequel l'agent incriminé aurait disparu est considéré par les ONG comme une fuite en avant, un leurre et un stratagème pour distraire la communauté et la justice jusqu'à ce que l'affaire soit oubliée.

Mais les ONG rassurent l'opinion publique de la poursuite de l'affaire jusqu'à ce que tous les coupables subissent la rigueur de la loi.

2. Les ONG encouragent vivement le chef de secteur de Luilu de dire la vérité à la communauté et la justice sur ce présumé détournement ;
3. Les ONG demandent à toute la communauté du secteur de Luilu de se mobiliser comme un seul homme pour réclamer justice à travers toutes les voies légales.
4. Elles demandent aussi aux organisations de la société civile à travers toute la République de s'impliquer pour remettre l'Etat et la communauté dans leurs droits.

Enfin, les ONG promettent donner des détails sur les fonds de la redevance minière perçus par le secteur de Luilu depuis 2018 et leurs affectations.

Contact : pedholina@yahoo.fr

Cjrrdc9@gmail.com

espoirong60@gmail.com

Tél : +243853898453

LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES

1. Centre pour la Justice et la Réconciliation (CJR) ;
2. Espoir ONGDH ;